

SEMAINE DU 20 AU 27 MARS 2020

MÉDECIN DE GARDE :Du samedi 21 mars à 12H au lundi 23 mars 2020 à 8H : **EN CAS D'URGENCE, VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33****PHARMACIE DE GARDE :**POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE, **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237****CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :**

Dimanche 22 mars 2020 de 10H à 12H : Dr WITTENMEYER, 1 rue du Général Leclerc ; 67 DRULINGEN ; tél. : 03.88.00.71.14

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09**AMBULANCES TAXI** : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34**CENTRE DE SOINS À DOMICILE** : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96**CENTRE D'INFIRMIÈRES** : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93**CABINET INFIRMIER** : 7, rue de Phalsbourg, tél. : 06.71.55.98.85 ou 09.71.29.26.60**HÔPITAUX** : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67
SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10**GAZ DE FRANCE - SARREBOURG** : Service dépannage tél. : 0.810.433.068**RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION** : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

ARRETÉ : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

ARRETÉ : La circulation des véhicules sera interdite et le cheminement piéton rétréci dans la rue des Echasses au vu des récentes chutes de crépis provenant de la façade de l'immeuble N°29 Grand'Rue. Des barrières seront installées par la Commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre de sécurité.

ARRETÉ : La circulation des piétons et le stationnement des véhicules seront interdits devant l'immeuble N°31 Grand'Rue à partir du 10 février 2020 pour des raisons de sécurité au vu de l'effondrement partiel de la cheminée dudit bâtiment et du risque de chute de pierres. Des barrières seront installées par la Commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre de sécurité. La circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face (dans la Grand'Rue) ; le cheminement piétonnier sera redirigé vers des passages protégés.

ARRETÉ : La circulation des piétons et le stationnement des véhicules seront interdits autour de l'immeuble N°27 rue du Couvent à partir du 10 février 2020 pour des raisons de sécurité au vu de l'effondrement du pignon dudit bâtiment et du risque d'effondrement du mur. Des barrières sont installées par la Commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre de sécurité. La circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face (dans la rue du Couvent) ; le cheminement piétonnier sera redirigé vers des passages protégés.

ARRETÉ : En raison de travaux de terrassement en vue de la construction d'un branchement gaz réalisés par l'entreprise LORELEC de Morsbach, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée devant l'immeuble N°15 rue des Pervenches dans la période du 06 avril au 30 avril 2020. Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits devant l'immeuble précité. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

ARRETÉ : En raison de travaux de terrassement en vue de la construction de branchements gaz réalisés par l'entreprise WETP de Woustviller, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules interdite dans l'impasse du Château d'Eau, en semaine, de 07 heures à 17 heures, dans la période du 05 mars au 24 avril 2020. Durant cette période, les riverains seront invités à anticiper tous déplacements et à stationner à l'extérieur du chantier en semaine, de 07 heures à 17 heures. Seuls des accès ponctuels et exceptionnels aux propriétés pourront être autorisés, en accord préalable avec l'entreprise WETP et selon l'avancée des travaux. L'entreprise devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés le week-end, et de 17 heures à 07 heures en semaine. La chaussée sera également rétrécie et la circulation des véhicules alternée dans la rue de Rimsdorf (RD92) ; la vitesse sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de travaux de terrassement en vue du remplacement d'un coffret gaz réalisés par l'entreprise WETP de Woustviller, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits devant l'immeuble N°16 rue des Prés pour une durée de 10 jours dans la période du 03 février au 27 mars 2020. L'entreprise sera autorisée à occuper le domaine public sur la chaussée et le trottoir situés devant l'immeuble précité et devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de travaux de terrassement en vue de la construction d'un branchement gaz réalisés par l'entreprise WETP de Woustviller, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée devant l'immeuble N°28 b rue

Maréchal Foch (RD1061), pour une durée de 15 jours dans la période du 10 février au 27 mars 2020. Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits devant l'immeuble précité. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

ARRETÉ : En raison de travaux de terrassement en vue de la construction d'un branchement gaz réalisés par l'entreprise LORELEC de Morsbach, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée devant l'immeuble N°7 rue du Muguet dans la période du 09 au 27 mars 2020. Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

ARRETÉ : En raison de travaux de remplacement d'une vanne d'eau potable réalisés par l'entreprise WENDLING de Weislingen pour le compte du S.D.E.A., la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit devant les immeubles N°1 et 2 rue Max Karcher (RD23), à partir du 02 septembre 2019 jusqu'à la fin des travaux :

- la chaussée rue Maréchal Foch en direction de Phalsbourg sera rétrécie entre le feu tricolore et la rue Max Karcher ;
- la chaussée rue Max Karcher en direction de Harskirchen (sens descendant) sera neutralisée et déviée sur la voie attenante, voie d'insertion de la rue Max Karcher en direction de Keskastel / Sarreguemines (sens montant) ;
- la chaussée rue Max Karcher en direction de Phalsbourg (sens montant) restera ouverte à la circulation des véhicules pour les deux directions de Phalsbourg et Sarreguemines.

Durant cette période, le rétrécissement des chaussées dans la rue Maréchal Foch et la rue Max Karcher sera signalé par des panneaux de signalisation conformes à la réglementation. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km / heure. La circulation des piétons et le stationnement des véhicules seront interdits dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de travaux de remplacement d'une vanne d'eau potable réalisés par l'entreprise WENDLING de Weislingen pour le compte du S.D.E.A., la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée devant l'immeuble N°16 rue de Phalsbourg, à partir du 29 août 2019 jusqu'à la fin des travaux. L'entreprise WENDLING sera autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir et les places de stationnement situés autour de l'immeuble précité.

La vitesse sera limitée à 30 km/heure. Le dépassement sera interdit aux conducteurs de tous les véhicules. Le stationnement sera interdit sur les places de parking situées autour de l'immeuble N°16 rue de Phalsbourg (rue de Phalsbourg et début de la rue du Chalet). La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE : Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La date de la prochaine permanence sera diffusée dès retour à une situation sanitaire plus favorable.

MARCHÉ DES SAVEURS : En raison du marché des saveurs du **vendredi 20 mars 2020**, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République. Seuls les stands alimentaires seront autorisés.

MARCHÉ : En raison du marché du **mercredi 25 mars 2020**, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République. Seuls les stands alimentaires seront autorisés.

CONSULTATION JURIDIQUE : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous informer si la prochaine permanence prévue le **lundi 06 avril 2020** à 18 heures aura lieu. Veuillez nous rappeler au 03.88.01.14.74 avant de vous déplacer.

AVIS A LA POPULATION : Il est porté à la connaissance des habitants de la commune que des travaux d'élagage et d'abattage nécessaires à l'entretien des lignes électriques RTE (Réseau Transport électricité) : 63 000 Volts – 225 000 Volts – 400 000 Volts (HT et THT) vont être entrepris sur le territoire de la Commune durant l'année en cours. Les produits de coupe restent sur le terrain dans l'emprise de la ligne électrique. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise E.T.F. Joël COIATELLI de (54470) LIRONVILLE pour le compte de Réseau de Transport d'Electricité Groupe Maintenance Réseaux Lorraine de (57073) METZ.

ARRETÉ PREFECTORAL : L'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020 portant prescriptions complémentaires à la Société ZIEMEX pourra être consulté à la mairie de Sarre-Union aux heures d'ouverture des bureaux à compter du 07 février 2020 :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

DISTRIBUTION DE SACS DE TRI : Le Sydeme vous informe que de nouvelles mesures exceptionnelles ont été prises suite aux dernières annonces gouvernementales et à l'évolution de la situation sanitaire en Région Grand Est. Toutes les permanences multiflux sont annulées sur l'ensemble du territoire du Sydeme et ce jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, les usagers doivent respecter certaines préconisations pour les semaines à venir. (voir document joint)

COTISATIONS FONCIÈRES : L'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2020 est affiché aux portes de la mairie.

CHASSE : Des tirs de nuit auront lieu sur le lot de chasse n° 1 sur la période du 24 février au 31 octobre 2020 inclus.

INFORMATION A LA POPULATION : En raison de l'épidémie du coronavirus, nous vous informons que la mairie sera fermée au public à compter du mercredi 18 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Nos services restent à votre disposition par téléphone au 03.88.01.14.74 ou par e-mail à l'adresse suivante : mairie@ville-sarre-union.fr.

NOTE AUX USAGERS

TRI MULTIFLUX : CONSIGNES DE TRI ET APPROVISIONNEMENT EN SACS

Compte tenu des dernières annonces gouvernementales et de l'évolution de la situation, nous sommes contraints d'annuler les distributions de sacs Multiflux jusqu'à nouvel ordre, sur l'ensemble de notre territoire. Ces mesures ont été prises dans l'objectif de préserver la sécurité et la santé de nos agents mais également de freiner la propagation du COVID-19.

Pour assurer la continuité des services de collecte, de tri Multiflux et de traitement de nos déchets, les habitants du territoire du Sydeme sont priés de respecter ces recommandations :

1/ Utiliser les sacs Multiflux **UNIQUEMENT** pour la collecte multiflux en porte-à-porte.

2/ Respecter strictement les consignes de tri des sacs verts, orange et bleus :

- Le sac vert est réservé aux biodéchets : préparation et restes de repas, petits déchets verts.
- Le sac orange est dédié aux bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserves et cannettes, briques alimentaires et papiers/cartonnettes pour les territoires qui ne sont pas équipés de bornes d'apport volontaire,
- Le sac bleu est destiné aux autres déchets dits résiduels.

!! Nous rappelons qu'en cette période de COVID 19, les mouchoirs et papiers souillés d'hygiène sont à déposer dans le SAC BLEU !!

3/ Optimiser le remplissage des sacs Multiflux tout en veillant à **leur fermeture à double-nœud** afin que les déchets ne sortent pas des sacs.

4/ Limiter sa production de déchets et favoriser les achats éco-responsables,

5/ Favoriser, dans la mesure du possible, le compostage individuel des biodéchets,

6/ **Ne présenter, si possible, à la collecte Multiflux que les sacs verts et bleus.** Les sacs orange sont dédiés à la collecte des recyclables propres et secs, ces derniers peuvent être stockés dans une certaine mesure par une grande majorité de foyers (cave et garage) le temps de retour à la normale.

7/ Mettre en place un dispositif de solidarité entre voisinage pour le dépannage en rouleaux en cas de rupture de sacs.

Il ne s'agit pas de craindre une rupture de sacs Multiflux. Un rouleau de sacs Multiflux comporte 26 sacs. Un rouleau devrait suffire au conditionnement des déchets pour la période de confinement de 15 jours, y compris pour les familles nombreuses et les foyers générant des couches-culottes (adultes et/ou enfants),

En cas de rupture de sacs multiflux malgré les préconisations précédentes, voici les gestes à adopter :

- ne pas déposer de déchets en vrac dans les bacs présentés à la collecte Multiflux,
- en cas de rupture de sacs verts : merci de déposer les biodéchets dans le sac bleu.
- en cas de rupture de sacs bleus, merci de bien vouloir utiliser de préférence des sacs noirs à résistance équivalente aux sacs bleus fournis par le Sydeme et de veiller à la bonne fermeture de ces sacs (liens coulissants, ficelle).

En cas de question, vous pouvez contacter les services du Sydeme au 03 87 00 01 01 du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00, par email contact@sydeme.fr et sur notre page Facebook.

Toutes les équipes du Sydeme vous remercient pour votre compréhension et votre collaboration.